



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rouen, le 2 SEP. 2015

Le Recteur

A

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement du 2<sup>nd</sup> degré  
Madame et Monsieur les Directeurs des EREA  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des  
écoles primaires

s/c de Madame et Monsieur les Inspecteurs  
d'académie- Directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale de la Seine-  
Maritime et de l'Eure

Pour information:

Mesdames et Messieurs les IA-IPR

Mesdames et Messieurs les IEN (ET/EG)

Mesdames et Messieurs les IEN du 1<sup>er</sup> degré

**Courrier électronique**

**Rectorat**

**Cabinet**

Dossier suivi par  
Tony Derebergue  
Conseiller sécurité  
du recteur  
Réfèrent académique  
harcèlement

Téléphone  
02 32 08 90 85  
Fax  
02 32 08 90 96  
Mél.  
csr@ac-rouen.fr

25 rue de Fontenelle  
76037 Rouen cedex 1

**Objet : Mise en place d'une fiche de saisine-Intervention du GAPASE**

Depuis la mise en place de l'équipe mobile de sécurité (GAPASE) en janvier 2010, les missions et le nombre de demandes d'intervention n'ont cessé de croître, que ce soit sur le premier degré ou le second degré. Bien que le succès de ce dispositif repose en partie sur les missions de prévention auprès des élèves et la réalisation de diagnostic de climat scolaire, l'intervention du GAPASE, pour être efficace, ne peut se faire sans une analyse précise de chaque situation et nécessite une cohérence entre l'action demandée et les difficultés rencontrées par les établissements demandeurs.

L'action du GAPASE doit s'inscrire dans le cadre d'une politique locale d'amélioration du climat scolaire et de prévention des violences et du harcèlement. Les établissements et les écoles qui le souhaiteraient peuvent solliciter un accompagnement à l'élaboration d'un plan de prévention des violences et du harcèlement (circulaires n°2006-197 du 30-11-2006 relative au CESC et n°2013-100 du 13-8-2013 relative au harcèlement).

Pour faciliter l'instruction des demandes d'intervention du GAPASE, une fiche saisine est mise en place. Une fois renseignée, cette fiche est à adresser au groupe compétent sur le secteur de l'établissement ou de l'école ([gapase-rouen@ac-rouen.fr](mailto:gapase-rouen@ac-rouen.fr), [gapase-evreux@ac-rouen.fr](mailto:gapase-evreux@ac-rouen.fr), [gapase-lehavre@ac-rouen.fr](mailto:gapase-lehavre@ac-rouen.fr)). Vous trouverez la fiche de saisine sur le portail métier dans la partie « Scolarité, vie scolaire et règlementation ».

Le retour de cette fiche au demandeur permettra de valider l'intervention mais aussi d'établir des préconisations en matière d'accompagnement à la prévention des violences et le harcèlement.

Monsieur Derebergue, conseiller sécurité et réfèrent « harcèlement », se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

  
Claudine SCHMIDT-LAINÉ